



Financement des soins à domicile

44 % des Québécois se disent prêts à payer davantage pour des services de santé et de maintien à domicile

Montréal, 30 septembre 2013 – Au moment où s’amorce au Québec une réflexion sur la création d’une assurance autonomie et la constitution d’une caisse pour en assurer le financement, les Québécois semblent avoir un avis mitigé quant à leur effort pour assumer l’augmentation des coûts en santé et en services sociaux qu’engendrera inévitablement le vieillissement de la population.

Dans un sondage réalisé par la firme Léger pour le compte du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre de la Semaine des droits des usagers, **44 %** des Québécois se sont dit prêts à payer davantage pour recevoir des services de santé et de maintien à domicile alors que **33 %**, soit le tiers, ont dit non et **22 %** ont refusé de répondre ou ne savaient pas.

Pour M^{me} Lise Denis, porte-parole et présidente d’honneur de la Semaine des droits des usagers, qui fut directrice générale de l’Association québécoise d’établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), ces résultats démontrent l’importance d’agir rapidement. « *Nous sommes à l’heure où la société québécoise devra faire le choix de contribuer davantage pour les services de santé et de maintien à domicile des personnes en perte d’autonomie* » a-t-elle déclaré.

Une majorité de répondants, soit **64 %**, estiment que les coûts pour les services de santé et de soutien à domicile devraient être partagés entre le gouvernement et les usagers alors que **27 %** des Québécois estiment que seul le gouvernement devrait assumer ces coûts.

Au sujet de la couverture des services offerts, **65 %** des répondants croient que les services non médicaux reliés au maintien à domicile (ménage, cuisine, etc.) ne sont pas couverts tandis que **24 %** disent ne pas le savoir.

Aide au maintien à domicile

Les personnes âgées désirent vivre le plus longtemps possible chez elles. Le précédent gouvernement du Québec s’est doté d’une politique gouvernementale sur le vieillissement (Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec). Le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie le plus longtemps possible constitue l’élément central de cette politique. Le recours aux proches aidants est souvent nécessaire, voire indispensable, pour le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou des personnes en perte d’autonomie.

Concernant l’aide au maintien à domicile qu’ils pourraient recevoir advenant une perte d’autonomie prolongée, **55 %** des répondants considèrent qu’ils recevraient un soutien de leur entourage. En revanche, **45 %** affirment qu’ils seraient seuls (27 %) ou encore ne savent pas s’ils recevraient ou non un tel soutien de la part de leur entourage (17 %). Dès lors, qui leur offrira ce soutien?

« Si près de la moitié des Québécois ont un avenir incertain quant au soutien de proches aidants, cela démontre à quel point la contribution de l'État et de toute la communauté est essentielle au maintien à domicile et à la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie » a déclaré M^{me} Denis.

Selon le sondage, plus du tiers des Québécois, soit **35 %** (le taux est de **43 %** chez les répondants âgés de 65 ans et plus), ont déjà apporté une contribution personnelle au maintien à domicile : **14 %** des répondants affirment avoir eux-mêmes aidé un parent ou un ami malade ou vieillissant à domicile au cours des dernières années et **21 %** disent qu'une personne de leur entourage a aidé un parent ou un ami. « Cela illustre l'apport considérable des proches aidants au mieux-être des personnes en perte d'autonomie et l'importance du soutien sur lequel les proches aidants devraient pouvoir compter à leur tour » a ajouté M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

L'étude a été réalisée le 21 et le 22 août 2013 par la firme de sondage Léger pour le compte du RPCU, par Internet, auprès de 810 Québécois âgés de 18 ans et plus, répartis dans toutes les régions du Québec. Les résultats complets du sondage sont disponibles sur le site Internet du RPCU à l'adresse : www.rpcu.qc.ca.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau. Le RPCU défend également les droits des personnes aînées.

À propos de la Semaine des droits des usagers

Organisée par le RPCU chaque année, la Semaine des droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux a lieu cette année du 27 septembre au 4 octobre 2013. Elle a pour objectif de renseigner les usagers sur leurs droits et de mettre en valeur le travail réalisé dans les établissements de santé et des services sociaux du Québec. Le thème de la campagne 2013 est le droit de participer aux décisions.

Pour en savoir plus sur la Semaine des droits des usagers et pour commander le matériel offert par le RPCU :

www.rpcu.qc.ca